

Économie collective

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **26 (1934)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Saurer, Arbon; Brown, Boveri, Baden et Münchenstein; Zent, Ostermundigen; Hasler S. A., Berne; Fonderies de Roll, Gerlafingen, Klus, Berne et Olten; Fabrique de camions Berna, Olten; Fabrique de machines, Oerlikon; Fabrique de machines, Rüti; Usines métallurgiques, Schaffhouse; Société industrielle, Neuhausen; Industrie de l'aluminium, Neuhausen et Chippis; Fabrique de wagons et d'ascenseurs Schlieren; Bühler, fabrique de machines et fonderies, Uzwil; Sulzer, Winterthour; Fabrique de machines et de locomotives, Winterthour; Rieter & Co, Winterthour; Trüb, Täuber & Co, Zurich et Hombrechtikon.

Cette action de baisse de salaires qui est nettement préjudiciable aussi bien au point de vue économique que social, prouve une fois de plus de quelle manière brutale et avec quel manque d'égard le capitalisme entend défendre ses intérêts. Fait curieux, c'est que la presse des « rénovateurs » ne dit pas un mot de cette nouvelle lutte de classe. Ils n'osent probablement pas attaquer leurs propres mécènes.

Ce qui prouve l'importance de l'action, c'est que 30,000 ouvriers en chiffre rond, y sont intéressés. La Fédération suisse des ouvriers métallurgistes et horlogers a demandé la nomination d'un Office de conciliation intercantonal. Le Département fédéral de l'économie publique a répondu favorablement à cette requête et les pourparlers ont déjà commencé. Nous renseignerons nos lecteurs sur le cours suivi par ces négociations.

Economie collective.

Banque centrale coopérative.

Le sixième exercice de la Banque centrale coopérative a bouclé d'une manière très satisfaisante, comme le prouvent les chiffres ci-dessous:

<i>Passifs:</i>	1928	1929	1930	1931	1932	1933
	en 1000 francs				en 1000 francs	
Capital des parts sociales	6,542	6,997	7,265	10,001	10,172	10,395
Obligations	16,348	18,957	19,554	18,981	19,365	20,559
Dépôts	20,886	27,339	32,506	38,259	46,389	48,737
Compte courant créancier	22,341	22,605	27,186	30,538	31,379	28,668

<i>Actifs:</i>	1928	1929	1930	1931	1932	1933
Caisse, virements, comptes de chèques postaux	1,164	1,164	1,422	1,772	2,306	3,206
Effets de change	2,761	4,625	683	6,175	6,204	7,259
Banques	21,009	25,491	18,567	4,812	2,388	1,792
Valeurs en portefeuille	14,074	15,242	26,249	31,548	32,343	29,498
Compte courant débiteurs	25,628	31,529	36,897	38,254	37,882	34,726
Prêts hypothécaires	1,853	3,325	7,986	21,953	32,788	39,477
Somme du bilan	66,581	81,423	91,837	104,686	113,964	116,001

<i>Compte de profits et pertes:</i>	en francs			en francs		
Bénéfice brut	731,352	902,143	954,451	912,573	1,071,750	1,136,104
Frais généraux	355,186	410,038	394,035	417,270	403,590	435,559
Bénéfice net	376,166	492,105	560,416	495,303	668,160	700,505
Bénéfice net en % du capital social	7,7	7,2	7,9	6,6	6,6	6,7
Frais généraux en % du bilan	0,71	0,61	0,49	0,40	0,35	0,38

Le bilan a encore augmenté et a atteint 116 millions contre 114 millions l'année précédente. Le compte des dépôts aussi bien que celui des obligations ont également subi une augmentation. Par contre, la banque enregistre un recul dans le compte courant créancier, soit de 2,7 millions. Le capital des parts-actions s'est élevé de 0,2 million. Un fait remarquable dans les actifs du bilan, c'est l'augmentation des prêts hypothécaires qui a été de 32,8 à 39,5 millions. Par contre, les valeurs ont baissé de 32,3 à 29,5 millions. Le compte courant débiteur a, à son tour, subi un recul à savoir de 37,9 à 34,7 millions, dû en particulier à la conversion des crédits fonciers en hypothèques. La banque est cependant très prudente dans les questions de crédits hypothécaires; sur 39,5 millions, 37 millions sont placés sur de premières hypothèques, jusqu'au $\frac{2}{3}$ de la valeur d'estimation.

Selon le compte de profits et pertes, il y a augmentation du bénéfice brut, soit de 75,000 francs. Le bénéfice net s'élève à 700,505 francs ou 32,000 francs de plus que l'année précédente.

Le Conseil d'administration charge l'assemblée générale qui est convoquée pour le 24 février, de fixer à 5 % l'intérêt du capital social, ce qui fut toujours le cas depuis la création de l'institut, et d'affecter 150,000 francs au fonds de réserves (comme l'année précédente), ce qui en porte le total à 850,000 francs. Le report sur compte nouveau qui était de 70,621 francs est ainsi porté à 105,918 francs.

Chronique de l'année 1933.

En Suisse:

- 6 janv.: Par un arrêté fédéral, le Conseil fédéral décuple les droits de douane sur le café et double ceux sur le thé.
- 22 janv.: Dans le canton d'Argovie, une loi sur l'assurance et l'assistance-chômage est acceptée en votation populaire par 40,630 contre 13,390 voix.
- 21 mars: Le referendum contre la loi fédérale sur la baisse des traitements du personnel fédéral à réuni 328,382 signatures.
- 31 mars: L'Assemblée fédérale ratifie le traité conclu entre la Suisse et l'Autriche sur les mesures d'assainissement prévues pour l'industrie de la broderie; ce traité prévoit la suppression de métiers à navette, des prix de façon minima et une durée du travail maximum.
- 6 avril: Le Conseil fédéral décrète certaines dispositions sur le séjour en Suisse des réfugiés politiques.
- 8 avril: Les deux comités d'action des organisations ouvrières déposent les listes de *l'initiative* en faveur du prélèvement d'un impôt de crise, munies de 237,474 signatures, dont 237,000 ont été reconnues valables.
- 13 avril: L'Assemblée fédérale approuve un arrêté fédéral d'urgence pour *l'aide de crise* en faveur des chômeurs, le subventionnement de travaux de secours et le passage de chômeurs à d'autres branches d'activité.

L'Assemblée fédérale décide par arrêté fédéral d'urgence de prolonger l'aide en faveur de l'agriculture et à laquelle une somme de 20 millions ainsi que les trois quarts du produit des droits d'entrée supplémentaires perçus sur les denrées fourragères, seront affectés.

L'Assemblée fédérale décrète par voie d'arrêté fédéral d'urgence des mesures juridiques temporaires pour la protection des agricul-